

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

ET DE L'ASSAINISSEMENT

Agence de l'Environnement et du

Développement Durable (AEDD)

REPUBLIQUE DU MALI

Un Peuple - Un But - Une Foi



# POLITIQUE NATIONALE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

*Rapport Final*

Elaborée avec l'appui financier de

La Délégation de l'Union Européenne dans le cadre du

Projet Alliance Globale sur les Changements Climatiques (AGCC)



Juillet 2011

## TABLE DES MATIERES

<b>TABLE DES MATIERES</b> .....	<b>1</b>
Liste des Sigles et Abréviations .....	2
<b>RESUME</b> .....	<b>5</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>8</b>
<b>2. CONTEXTE GENERAL</b> .....	<b>10</b>
2.1. Contexte Socio économique.....	10
2.2. Contexte des Changements Climatiques au Mali.....	11
2.3. Cadre institutionnel et législatif des changements climatiques au Mali .....	13
2.4. Initiatives engagées dans les domaines des changements climatiques.....	14
<b>3. VISION</b> .....	<b>15</b>
<b>4. PRINCIPES DIRECTEURS</b> .....	<b>16</b>
<b>5. OBJECTIFS</b> .....	<b>17</b>
<b>6. ORIENTATIONS</b> .....	<b>18</b>
6.1. Orientations Politiques .....	18
6.2. Orientations Sectorielles.....	23
<b>7. GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL DE LA PNCC</b> .....	<b>27</b>
<b>8. FINANCEMENT DE LA PNCC</b> .....	<b>29</b>
<b>9. SUIVI EVALUATION</b> .....	<b>30</b>
Annexe 1: Principaux Cadres Politiques et Stratégiques et Etat de Prise en Compte des Changements Climatiques.....	32
Annexe 2 : Principales Références .....	44

### Liste des Sigles et Abréviations

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AGCC	Alliance Globale sur les Changements Climatiques
AME	Accords Multilatéraux sur l'Environnement
ANADEB	Agence Nationale pour le Développement des Biocarburants
AND	Autorité Nationale Désignée
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
AN-RM	Assemblée Nationale de la République du Mali
AP-SRAD	Avant-Projets de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement
ATT	Amadou Toumani Touré
BM	Banque Mondiale
CAMES	Conseil Africain et Malgache pour l'Education et la Science
CC	Changements Climatiques
CCA ONG	Comité de Coordination de l'Action des ONG
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDCF	Community Development Carbon Fund
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLOCSAD	Comités Locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CMAE	Conférence des Ministres Africains de l'Environnement
CNE	Conseil National de l'Environnement
CNI	Communication Nationale Initiale
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
COP	Conférence Of Parties (Conférence des Parties)
CROCSAD	Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts
DNM	Direction Nationale de la Météorologie
EBT	Evaluation des Besoins en Technologie
EES	Evaluations Environnementales Stratégiques

EDM	Énergie du Mali
ENI	Ecole Nationale d'Ingénieurs
ENP	Etude Nationale Prospective Mali 2025
ESAT	Esquisse du Schéma d'Aménagement du Territoire
ETP	Evapo Transpiration Potentielle
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GCOZA	Groupe de Coordination des Zones Arides
GDT	Gestion Durable des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GIEC	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GMV	Grande Muraille Verte
IER	Institut de l'Économie Rurale
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MAGGICC	Model for Assessment of Greenhouse-gas Induced Climate Change
MDP	Mécanisme pour un Développement Propre
MEA	Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement
MEATEU	Ministère de l'Environnement de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme
MEE	Ministère de l'Energie et de l'Eau
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MET	Ministère de l'Equipement et du Transport
mm	Millimètre
NAMA's	National Appropriate Mitigation Actions (Plan d'Action National de Mesures Appropriées d'Atténuation)
NCCAP	Programme Néerlandais d'Assistance aux études sur les changements climatiques
NU	Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONGs	Organisations Non Gouvernementales
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
OP	Orientation Politique
PAGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAL	Programmes d'Actions Locaux

PAN	Programmes d'Actions Nationaux
PANA	Programme d'Action Nationale d'Adaptation
PAR	Programme d'Actions Régionaux
PAT	Plan d'Action Technologie
PDES	Programme de développement Economique et Social
PEN	Politique Energétique Nationale
PAT	Plan d'Action Technologie
PIB	Produit Intérieur Brut
PIRL	Projet Inventaire des Ressources Ligneuses
PNCC	Politique Nationale sur les Changements Climatiques
PND	Politique Nationale de Décentralisation
PNE	Politique Nationale de l'Eau
PNPE	Politique Nationale de Protection de l'Environnement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REDD+ et REDD++	Réduction des Emissions liées à la déforestation et à la dégradation des terres
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCHENGEN	SCENario GENERator
SDDR	Schéma Directeur du secteur du Développement Rural
SREP	Scaling up Renewable Energy Programme (programme de Valorisation à Grande Echelle des Energies Renouvelables)
STP/CIGQE	Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture

## RESUME

Les changements climatiques constituent de nos jours un des défis majeurs pour le développement socio-économique de tous les pays. Les pays en développement, comme le Mali, sont particulièrement en risque, en raison de leurs bas revenus, de la faiblesse de leur capital humain, et de leur vulnérabilité économique.

Il ressort des différentes études menées sur les CC au Mali, que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont entre autres : les sécheresses, les inondations, les vents forts, les fortes variations de température. Ces changements climatiques menacent en premier lieu le secteur primaire (l'agriculture, l'élevage, la pêche) et l'exploitation des forêts, tous des secteurs clefs pour l'économie du pays. La santé, les ressources en eau, les infrastructures et l'industrie et les mines sont aussi exposées aux changements climatiques (AEDD, 2011).

Pour faire face aux défis des changements climatiques, diverses actions ont été initiées par les différents acteurs dans plusieurs secteurs. L'intégration de ces efforts dans une dynamique globale de lutte contre les changements climatiques, avec une feuille de route précise où les priorités sont définies, les synergies et les complémentarités identifiées, s'avère aujourd'hui nécessaire. Ceci justifie l'élaboration de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques qui servira de cadre de référence des différentes interventions dans les domaines des changements climatiques au Mali.

La vision de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques du Mali est de définir d'ici 2025 un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs de son développement afin d'améliorer le bien être des populations. Elle se développera en s'orientant autour des cinq piliers opérationnels définis à Bali lors de la COP13 en 2007: la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies, et le financement, tout en associant de manière intégrée l'ensemble des programmations et l'ensemble des acteurs de la vie nationale.

Sept principes directeurs guideront la mise en œuvre de la PNCC. Il s'agit de :

- Le principe de précaution et de l'anticipation ;
- Le principe de l'équité et de la responsabilité commune mais différenciée ;

- Le principe pollueur–payeur (article 3 de la CNUCC) ;
- Le principe de la décentralisation ;
- Le principe d’implication / responsabilisation ;
- Le principe de la cohérence transversale ;
- Le partenariat public privé.

L’objectif de la PNCC est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en apportant des solutions appropriées aux défis des changements climatiques afin que ceux-ci ne deviennent des facteurs limitant du développement socioéconomique.

La PNCC s’articule autour de :

- **Huit orientations politiques:**

1. La mise en place d’une gouvernance anticipative et mieux organisée des CC ;
2. La promotion d’une intégration des CC dans les politiques et stratégies sectorielles et dans la planification du développement au niveau national et territorial;
3. Le renforcement des actions d’adaptation aux impacts des CC ;
4. La prévention et la gestion des risques et des catastrophes naturelles ;
5. La promotion des actions d’atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;
6. Le renforcement de la recherche pour le développement, la vulgarisation et le transfert de technologies, et la génération d’information et de données appropriées ;
7. L’information, la sensibilisation du public, la formation et le renforcement des capacités en matière de CC ;
8. La promotion et le renforcement de la Coopération internationale et sous régionale.

- **Dix orientations sectorielles :**

- Dans le domaine du développement rural : agriculture, ressources en eau, forêts ;
- Dans le domaine des infrastructures : énergie, transports, aménagement du territoire ;
- Dans le domaine du cadre de vie : santé, assainissement
- Dans le domaine de l’industrie et des mines.

- **La définition d'un cadre institutionnel** associant les différents départements sectoriels à travers le Comité National Changements Climatiques dont l'AEDD assure le Secrétariat,
- **La définition d'une stratégie de financement** qui intègre la contribution : du budget national et des collectivités territoriales, les mécanismes financiers internationaux sur les CC la contribution des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, la société civile, le secteur privé et l'implication des institutions bancaires et financières de la place

**Les modalités d'opérationnalisation de la présente** Politique Nationale sur les Changements Climatiques sont précisées dans la stratégie nationale et le plan d'action y afférent.

## 1. INTRODUCTION

Les changements climatiques constituent de nos jours un des défis majeurs pour le développement socio économique de tous les pays. Les pays en développement, comme le Mali, sont particulièrement en risque, en raison de leurs bas revenus, de la faiblesse de leur capital humain, et de leur vulnérabilité économique.

Il ressort des différentes études menées sur les CC au Mali, que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont entre autres : les sécheresses, les inondations, les vents forts, les fortes variations de température et les pollutions atmosphériques.

Le Mali, pour montrer son engagement à combattre les changements climatiques a posé un certain nombre de jalons qui sont :

- La signature de la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques le 22 septembre 1992 et sa ratification le 28 décembre 1994 ;
- La signature du Protocole de Kyoto le 27 Janvier 1999 et sa ratification le 28 Mars 2002.
- L'élaboration de sa communication nationale initiale en 2000 ;
- La désignation d'un point focal des changements climatiques en 1992 ;
- La mise en place d'une Autorité Nationale Désignée (AND) du Mécanisme pour un Développement Propre (MDP) en 2003 ;
- L'élaboration de son Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux effets néfastes des changements climatiques en 2007 ;
- L'élaboration de la deuxième communication nationale (en cours de finalisation 2011).

L'élaboration de la présente Politique Nationale sur les Changements Climatiques a été essentiellement dictée par les constats majeurs ci-après :

- Les changements climatiques constituent de nouveaux défis qui risquent de mettre en péril les résultats de plusieurs décennies d'efforts de lutte contre la pauvreté et de développement dans les différents secteurs socio-économiques du pays ;
- Le Mali a souscrit à la réalisation de l'objectif ultime de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui, en référence à son article 2, est de "stabiliser

conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique. Il conviendra d'atteindre ce niveau dans un délai suffisant pour que les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit pas menacée et que le développement économique puisse se poursuivre d'une manière durable" ;

- Le besoin d'avoir un cadre de référence et de coordination pour une intervention structurée et plus efficace de la multiplicité des acteurs institutionnels publics et privés et de la société civile dans les différents domaines des changements climatiques au Mali.

La Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques du Mali ainsi formulée, donne les fondements pour un cadre unique référence pour la coordination et la mise en synergie des différentes interventions en matière de changements climatiques ainsi que l'intégration des changements climatiques dans les différentes politiques sectorielles du pays.

La PNCC s'insère harmonieusement dans les cadres de références, politiques et processus de planification du développement socio-économique du Mali. Il s'agit de :

- L'Etude Nationale de Prospective 2025 (ENP 2025);
- Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD);
- Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR);
- Le Programme de Développement Economique et Social (PDES) ;
- La Politique Nationale de Décentralisation (PND);
- La Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE)
- Le Programme d'Action Nationale d'Adaptation (PANA).

La PNCC permettra de :

- Préciser les relations entre la Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques et les Cadres d'Orientations stratégiques retenus par le Gouvernement pour les différents secteurs socioéconomiques et culturels du pays;
- Faciliter une meilleure prise en compte des défis climatiques dans les orientations politiques, plans programmes et stratégies sectorielles futurs ou déjà adoptés pour le développement socio-économique et culturel du pays;

- Promouvoir les activités de recherche et de renforcement des capacités pour mieux outiller le pays à faire face aux changements climatiques;
- Favoriser la synergie d'action entre les activités des principaux intervenants dans les domaines des changements climatiques au Mali;
- Orienter efficacement les interventions des acteurs publics, parapublics, privés et de la société civile pour le développement rapide, équilibré et durable du pays dans un contexte de changements climatiques;
- Améliorer la coordination et la mobilisation du financement pour faire face aux défis climatiques ; et
- Définir les bases de la politique du Mali au niveau de la coopération internationale et sous régionale en matière de changements climatiques et de sa participation à la CCNUCC.

## **2. CONTEXTE GENERAL**

### **2.1. Contexte Socio économique**

Le Mali est un vaste pays sahélien d'une superficie de 1.241.238 km<sup>2</sup> situé entre les 10ème et 25ème parallèles de latitude Nord et entre les 4° de longitude Est et 12° de longitude Ouest. Il est enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest et entouré de plus de 7.000 km de frontière avec 7 pays limitrophes. Il représente une zone de transition entre l'Afrique du Nord et l'Afrique noire subsaharienne.

Les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) effectué en 2009 estiment la population du Mali à 14,5 millions d'habitants. Le taux d'accroissement annuel moyen est de 3,6% sur la période 1998-2009. Avec le maintien d'un tel taux d'accroissement le pays s'attend à un doublement de sa population en moins de 20 ans.

La lutte contre la pauvreté constitue la priorité de la politique de développement du pays. Pour réduire la pauvreté, le Mali a élaboré une Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) (première génération 2002-2006), puis un deuxième intitulé Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) pour la période-2007-2011. Le CSCR sert aujourd'hui de cadre unique de référence et fédérateurs des politiques et stratégies de développement du Mali. La troisième génération du Cadre Stratégique de Lutte contre la pauvreté pour la période 2012-2017 est en cours d'élaboration.

L'économie du Mali est, de par sa nature actuelle, très exposée aux risques climatiques. En 2010, le secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) occupe plus de 80% de la population active et représente 38,5% du Produit Intérieur Brut (PIB), alors que le secteur secondaire (industrie) ne représente que 16,9% du PIB et le secteur tertiaire (commerce, services) 37,6% (Revue CSCRP 2010). Parallèlement aux ressources agricoles, le Mali a d'autres potentialités énergétiques, touristiques et artisanales, de même que minières.

La situation environnementale du pays est liée aux sécheresses endémiques qui se sont amplifiées au cours des décennies 1970 et 1980. La désertification et la surexploitation des ressources naturelles, au premier rang desquelles la forêt, sous les effets conjugués de la pression anthropique et des changements climatiques entraînent une dégradation des milieux physiques et des écosystèmes.

## **2.2. Contexte des Changements Climatiques au Mali**

### **2.2.1. Variations et projections du climat**

Au Mali, on distingue quatre types de climats selon un gradient nord – sud :

- Saharien au Nord (pluviométrie annuelle < 200 mm) ;
- Sahélien au centre (pluviométrie annuelle comprise entre 200 mm et 600 mm) ;
- Soudanien (pluviométrie annuelle comprise entre 600 mm et 1000 mm) ;
- Soudano-guinéen au sud (pluviométrie > 1000 mm).

Les principales caractéristiques du climat sont les suivantes :

- Une alternance très prononcée entre une saison sèche de 6 à 9 mois du sud au nord et une saison pluvieuse de 6 à 3 mois ;
- Une décroissance régulière des précipitations et de la durée de la saison pluvieuse du Sud vers le Nord (d'environ 1000 mm à moins de 200 mm) ;
- Un rayonnement très fort durant toute l'année avec des températures moyennes peu différenciées ;
- L'humidité relative maximale oscille entre 31 et 75% et la minimale entre 11 et 38% ;
- L'évaporation et l'évapotranspiration sont importantes.

La **pluviométrie** est irrégulière et varie de moins de 100 mm au Nord à plus de 1000 mm au Sud. L'analyse de la pluviométrie montre une diminution progressive d'Est en Ouest à l'horizon 2100. Depuis l'apparition des périodes de sécheresse en 1970, on observe l'instauration d'un climat plus aride sur l'ensemble du territoire, une tendance à la diminution globale des pluies utiles de 20% et un déplacement des isohyètes de 200 km vers le Sud.

Les scénarios plausibles les plus récents pour le climat au Mali ont été élaborés en 2003 dans le cadre des études du NCCAP (Programme Néerlandais d'Assistance aux études sur les changements climatiques) à partir des modèles MAGGICC (Model for Assessment of Greenhouse-gas Induced Climate Change) et SCHENGEN (SCENario GENerator ). Il ressort des résultats de ces études que la température moyenne augmentera de 30,5<sup>0</sup>C sur la période (1961-1990) à 32,5<sup>0</sup>C en 2050 et 34,5<sup>0</sup>C en 2100.

Les **événements climatiques extrêmes** (sécheresses, inondations ; vents forts et vents de sable,...) ont particulièrement augmenté ces dernières décennies. En 27 ans (1980-2007), le pays a connu cinq épisodes majeurs de sécheresse et deux grandes inondations qui ont affecté près de 3 millions de personnes.

### **2.2.2. Vulnérabilité des systèmes de production face aux changements climatiques**

Le Mali est un pays à vocation agro - sylvo - pastorale. L'économie malienne repose essentiellement sur le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui occupe 80% de la population active.

**L'agriculture** est la locomotive de l'économie. Elle est caractérisée par une forte dépendance aux facteurs climatiques (pluviométrie, hydrologie, pauvreté et fragilité des sols etc.). La baisse de la pluviométrie aura des impacts sur la production agricole. Selon les études prospectives, les changements climatiques vont entraîner une perte de production pour le maïs et le coton et une baisse généralisée des rendements du mil/sorgho et du riz.

En 2010, le secteur de **l'élevage** a contribué à plus de 12% au PIB. La forte variabilité climatique de ces dernières décennies et l'intensification des événements extrêmes enregistrés ont eu des répercussions directes sur la mortalité des animaux, sur la santé animale et sur la disponibilité du fourrage, ce qui a conduit à une transhumance accrue. Ces mouvements massifs du nord vers le sud entraînent des conflits entre éleveurs et paysans.

La **pêche** contribue pour moins de 1% au PIB. C'est un secteur particulièrement sensible à la disponibilité des ressources en eau de surface qui sont sensibles aux fortes températures. Cela entraîne une diminution de la quantité de poisson et la disparition de certaines espèces.

Le potentiel **en ressources en eau** renouvelables au Mali est de l'ordre de 137 milliards de m<sup>3</sup>/an et l'utilisation actuelle de cette ressource est estimée autour de 3.6 milliards de m<sup>3</sup> par an. Malgré ce potentiel important, les effets des changements climatiques, en particulier la grande évaporation des eaux de surface liée aux fortes températures/vents, la baisse du niveau des nappes phréatiques, des étiages de plus en plus sévères au niveau des cours d'eau et des points d'eau naturel, la prolifération des plantes flottantes, la diminution de la durée de la saison pluvieuse auront des impacts sur la mobilisation des ressources en eau.

La **forêt** tient une place de choix dans l'économie nationale et contribue à 5 % du PIB. Les formations ligneuses qui occupaient environ 32 millions d'hectares du territoire national en 1985 n'en occupent plus que 17,4 millions d'hectares aujourd'hui du fait des différentes pressions de l'homme. Malgré les efforts importants de reboisement actuels, les changements climatiques et particulièrement la sécheresse auront des impacts négatifs sur les ressources forestières.

Sur le plan **énergétique**, 80% de la population malienne dépend de la biomasse pour la satisfaction de ses besoins, qui est liée à la production forestière. De même, l'hydro-électricité qui joue un rôle majeur pour la production électrique nationale, est très sensible aux sécheresses (20 % de baisse ces dernières années). Les augmentations de température auront de graves répercussions sur la **santé** humaine, en particulier sur la méningite, le paludisme et le choléra.

### **2.3. Cadre institutionnel et législatif des changements climatiques au Mali**

**Au plan juridique**, le Mali a ratifié la majorité des Accords Multilatéraux sur l'Environnement (AME), notamment la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le Protocole de Kyoto, la Convention de lutte contre la Désertification, la Convention sur la Biodiversité, etc. Dans la mise en œuvre de ces AME, des actions importantes ont été menées, notamment l'élaboration et l'adoption d'une multitude de textes législatifs et réglementaires pour gérer les questions environnementales, notamment celles des changements climatiques.

**Au plan institutionnel**, en plus des mesures existantes, une série de mesures favorables à une gestion concertée des changements climatiques ont été prises en 2010 et 2011 par le Gouvernement du Mali. Il s'agit de :

- La création l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD) en juillet 2010 qui est également Autorité Nationale Désignée pour le MDP;
- La création d'un Conseil National de l'Environnement (CNE) en juillet 2010;
- La création du Comité National Changements Climatiques (au sein du CNE) en mars 2011 et;
- La préparation en cours d'une législation nationale sur les Evaluations Environnementales Stratégiques (EES).

#### **2.4. Initiatives engagées dans les domaines des changements climatiques**

Le Mali dispose d'institutions publiques en matière de **recherche** qui interviennent dans les domaines des changements climatiques. Parmi celles ci on peut citer: le CNRST, l'Université de Bamako, l'Ecole Nationale d'Ingénieurs (ENI), l'Institut d'Economie Rurale (IER).

Une centaine d'ONGs, d'associations et des collectifs d'ONGs qui interviennent sur les changements climatiques se sont regroupés au sein du « Reso Climat Mali ». Le Mali dispose en outre de consultants et de bureaux d'études qui se sont orientés vers les changements climatiques.

Le Mali a présenté sa première communication nationale en 2000 à la COP de la Haye. Elle fait nettement apparaître que le Mali est un puits de carbone. La seconde communication nationale, en cours de finalisation, devrait permettre de mettre à jour l'inventaire des gaz à effet de serre au Mali.

Des **projets sur l'atténuation** des émissions de gaz à effet de serre ont vu le jour depuis plus de cinq ans, avec l'appui des partenaires techniques et financiers. On peut citer notamment : le Projet Community Development Carbon Fund ; un portefeuille de plus de quarante idées de projet MDP ; la formation de cadres nationaux à l'élaboration des documents de projet MDP ; le Projet CDM Green Facility ; le Projet de Promotion des Opportunités liées aux mécanismes de Marchés de Carbone ; le projet de la grande muraille verte (GMV) ; le projet d'évaluation des besoins en

technologies (EBT), le Programme de Valorisation à grande échelle des énergies renouvelables (SREP).

En parallèle, un nombre important de projets ont été engagés sur **l'adaptation** : le Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux effets néfastes des Changements Climatiques (PANA) avec 19 idées de projets prioritaires ; l'étude des scénarios plausibles futurs pour le climat au Mali ; plusieurs projets de renforcement des capacités pour la mise en œuvre des activités de changement climatique; le Programme de pluies provoquées; l'Assistance Agro météorologique au monde rural, le projet Amélioration de la capacité d'adaptation et la résilience face aux effets des changements climatiques dans l'agriculture; le Projet Initiative Pauvreté Environnement qui intervient sur l'intégration de l'environnement dans les politiques sectorielles ; l'élaboration d'un Cadre Stratégique d'Investissement en matière de gestion Durable des Terres, le Programme d'Appui aux Initiatives du Reso Climat Mali.

L'engagement du secteur privé malien dans les domaines des changements climatiques est très timide. Quelques rares opérateurs privés sont entrain d'explorer la possibilité de bénéficier du financement du MDP pour leurs projets qui sont, pour la plus part, des projets de diffusion des foyers améliorés, la production de biocarburant à partir du pourghère, la plantation d'arbre et la production d'énergie solaire et éolienne.

Toutes ces initiatives souffrent d'une insuffisance de synergie et coordination conduisant à la redondance de certaines initiatives et rendant difficile la capitalisation des résultats.

### **3. VISION**

La vision de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques du Mali est de définir d'ici 2025 un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs de son développement afin d'améliorer le bien être des populations. Elle se développera en s'orientant autour des cinq piliers opérationnels définis à Bali lors de la COP13 en 2007: la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies, et le financement, tout en associant de manière intégrée l'ensemble des programmations et l'ensemble des acteurs de la vie nationale.

#### 4. PRINCIPES DIRECTEURS

Les projets, programmes et stratégies s'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques du Mali doivent prendre en compte les principes suivants :

- **Le principe de précaution et de l'anticipation** : Selon l'article 3 de la CCNUCC, il incombe aux Parties de prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et en limiter les effets néfastes. Quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifiques absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesures, étant entendu que les politiques et mesures qu'appellent les changements climatiques requièrent un bon rapport coût efficacité, de manière à garantir des avantages globaux au coût le plus bas possible
- **Le principe de l'équité et de la responsabilité commune mais différenciée** : Selon l'article 3 de la CCNUCC il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il appartient aux pays développés Parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes;
- **Le principe pollueur-payeur** : Le responsable d'une pollution ou d'une dégradation de l'environnement qui ont des implications en matière de CC en finance les coûts de réhabilitation ;
- **Le principe de la décentralisation** : La décentralisation étant devenue une réalité au Mali par la volonté du Gouvernement de responsabiliser les Collectivités Territoriales dans la gestion du développement socioéconomique de leurs circonscriptions territoriales respectives, toutes les opportunités devront être saisies pour décentraliser les actions en matière de lutte contre les changements climatiques;
- **Le principe d'implication / responsabilisation** : Il s'agit d'impliquer tous les acteurs notamment les institutions publiques, les citoyens, la société civile, les acteurs économiques, les enseignants, les chercheurs, chacun à son niveau dans la lutte contre les changements climatiques;
- **Le principe de la cohérence transversale** qui consiste à établir des relations harmonieuses d'une part, entre la politique nationale sur les changements climatiques et les autres politiques sectorielles;

- **Le partenariat public privé :** Il s'agit de développer de façon adéquate et dans des domaines bien ciblés, des partenariats mutuellement avantageux et durables entre le secteur public et le secteur privé pour le financement, la réalisation et/ou la gestion des ouvrages, installations et services énergétiques.

## 5. OBJECTIFS

L'objectif global de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques du Mali est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en apportant des solutions appropriées aux défis liés aux changements climatiques afin que ceux-ci ne deviennent un facteur limitant du développement socioéconomique.

Les objectifs spécifiques sont :

- Faciliter une meilleure intégration des défis climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles de développement socio-économique et dans les processus de planification au niveau national et territorial;
- Renforcer la capacité d'adaptation des populations et la résilience des systèmes écologiques, des systèmes économiques et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques par l'intégration de mesures d'adaptation prioritairement dans les secteurs les plus vulnérables ;
- Renforcer les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturelles;
- Contribuer à l'effort mondial de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, et promouvoir la coopération internationale et régionale ;
- Promouvoir la recherche nationale et le transfert de technologies en matière de changements climatiques ;
- Renforcer les capacités nationales sur les changements climatiques.

## 6. ORIENTATIONS

### 6.1. Orientations Politiques

La Politique Nationale sur les Changements Climatiques s'articule prioritairement autour de huit orientations politiques (OP) intégrant les cinq piliers initialement définis à Bali lors de la COP13 en 2007: la vision partagée, l'adaptation, l'atténuation, le transfert de technologies, et le financement; Il s'agit de :

- **OP N°1: Mise en place d'une gouvernance anticipative et mieux organisée des changements climatiques**

En vue d'assurer une plus grande efficacité des interventions en matière de changements climatiques, une des orientations de la Politique Nationale en matière de changements climatiques sera la mise en place **d'une gouvernance anticipative et mieux** organisée et dotée des moyens nécessaires, humains, techniques, juridiques et financiers. Cela permettra au Mali de se sortir de la situation actuelle de dispersion des efforts et créer une bonne synergie d'actions entre les acteurs publics (départements ministériels et autres structures publiques impliquées), privés et de la société civile, dans un cadre programmatique clair, cohérent et largement partagé.

- **OP N°2: Promotion d'une intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles et dans la planification du développement au niveau national et territorial**

Les changements climatiques sont indissociables des autres problématiques de développement dans la mesure où les investissements dans les différents secteurs détermineront les capacités d'adaptation aux impacts des changements climatiques. C'est pour cette raison qu'une des orientations de la politique nationale sur les changements climatiques du Mali sera **la promotion d'une intégration des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles et dans la planification du développement au niveau national et des collectivités territoriales**. Cela permettra de mieux anticiper les actions à mener en matière de lutte contre les changements climatiques mais aussi de mieux planifier l'allocation des ressources budgétaires nationales et celles des collectivités territoriales. Pour ce faire, la recherche et l'utilisation d'outils et d'instruments adaptés, pour

l'intégration des aspects climatiques dans les processus de planification seront encouragées par la PNCC.

- **OP N°3 : Renforcement des actions d'adaptation aux impacts des changements climatiques.**

Selon le PANA, le Mali est très vulnérable aux effets des changements climatiques et les secteurs les plus vulnérables au Mali par ordre d'importance sont : l'agriculture, la santé, la pêche, l'énergie, les ressources en eau, l'élevage, Forêt- faune, l'habitat, le transport, l'industrie et l'éducation. Les effets négatifs vont aller en s'amplifiant sur les systèmes de production, au premier rang desquels l'agriculture, les ressources naturelles et sur la qualité de vie des populations. C'est pourquoi un des axes d'orientation de la politique nationale en matière de changements climatiques sera **le renforcement des actions d'adaptation** en matière de changements climatiques conformément aux options d'adaptation identifiées dans le PANA adopté en 2007 par le Gouvernement du Mali.

Un accent sera mis sur les secteurs prioritaires et en associant de manière intégrée l'ensemble des programmations et l'ensemble des acteurs de la vie nationale.

- **OP N°4 : Prévention et gestion des risques et des catastrophes naturelles**

Le Mali est exposé à plusieurs aléas naturels, mais est particulièrement vulnérable: à la sécheresse, à l'invasion acridienne et aux inondations. C'est pourquoi un des axes d'orientation de la politique nationale sur les changements climatiques sera **le renforcement du système d'alerte précoce existant ainsi que les mécanismes d'assurances risques sur les personnes et les biens pour la prévention et la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles** notamment la sécheresse, l'invasion acridienne, et les inondations. Les priorités d'actions seront définies en se référant au Cadre d'Action de Hyogo, qui constitue la référence au niveau mondial en matière de réduction des risques de catastrophes, et la Politique de Réduction des Risques de Catastrophes de la CEDEAO. Pour assurer une meilleure efficacité dans la gestion des catastrophes, la coordination des interventions des différents acteurs y compris celles des PTFs sera renforcée.

- **OP N°5 : Promotion des actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.**

Bien que le Mali soit l'un des plus faibles émetteurs de gaz à effet de serre, il existe des opportunités d'investissements pour le développement économique du pays et qui contribuent en même temps à l'effort mondial de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre pour lutter contre les changements climatiques. Au titre du principe de la responsabilité commune mais différenciée, l'un des axes d'orientation de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques du Mali sera **la promotion des actions d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre par l'incitation à l'adoption et le transfert de technologies et de pratiques écologiques innovantes.**

En matière d'atténuation, quatre secteurs sont particulièrement prometteurs. Il s'agit du secteur de **l'énergie** (Énergies renouvelables (solaire, éolienne, biocarburants, efficacité énergétique); le secteur de **la foresterie** (boisement / reboisement et lutte contre la déforestation) ; **la biomasse** ; les **déchets** ménagers (AEDD 2011).

La promotion des activités d'atténuation s'articulera autour:

- Du développement d'un Plan d'Action National de Mesures Appropriées d'Atténuation (NAMA's),
  - La mise en œuvre de la stratégie nationale des énergies renouvelables,
  - Le développement et le transfert de technologies et de pratiques écologiques innovantes sur la base du Plan d'Action pour le transfert de Technologies (PAT),
  - Du développement de projets MDP en mettant l'accent sur les Programmes d'Activités,
  - Du développement de projets de réduction des émissions résultant du déboisement, la dégradation des forêts, la préservation et la gestion durable des forêts et des terres (mécanismes REDD+ et REDD++),
  - Du développement de projets pour les mécanismes de compensation volontaire et solidaire.
- 
- **OP N°6 : Renforcement de la recherche pour le développement, la vulgarisation et le transfert de technologies, et la génération d'informations et de données appropriées**

Le développement et le transfert de technologies innovantes constituent des outils importants pour faire face aux changements climatiques. Aujourd'hui la coopération Sud-

Sud et Nord-Sud, en matière de recherche et d'échanges d'expériences sur les technologies innovantes, est indispensable.

C'est dans ce sens qu'une des orientations de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques du Mali sera **le renforcement de la recherche pour le développement, la vulgarisation et le transfert de technologies et la génération d'information et de données adaptées au contexte socioéconomique du pays**. Pour ce faire, la politique va encourager les partenariats entre les institutions (publiques, privées et de la société civile) nationaux et du nord autour des initiatives de recherches adaptées au contexte socioéconomique du pays.

Ces recherches devraient être orientées notamment sur les thèmes suivants :

- Recherche sur les variétés améliorées ;
- Etude de l'adaptation des plantes cultivées et naturelles, ainsi que des écosystèmes, aux stress hydriques et aux sécheresses ;
- Recherches technologiques sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique;
- Participation à l'effort international pour la génération de données fiables et analyser les effets des changements climatiques en Afrique de l'Ouest pour des prises de décision;
- Lutte contre la dégradation des sols et l'ensablement ;
- Recherche prospective sur l'évolution des systèmes de production en fonction des scénarios d'évolution du climat.

Le Plan d'Action Technologique (PAT) qui est actuellement en cours d'élaboration facilitera l'opérationnalisation de cette orientation politique. Le transfert de technologie va jouer un rôle transversal dans la promotion des actions d'adaptation et d'atténuation telles que définies dans les OP 3 et l'OP5.

- **OP N°7 : Sensibilisation du public, l'éducation, la formation et le renforcement des capacités en matière de changements climatiques**

La publication du 4ème rapport du GIEC, en 2007, a montré non seulement que la prise de décision devait se fonder sur une connaissance et un argumentaire complet, mais aussi que

l'incertitude restait importante, malgré les moyens mis en œuvre. Cette incertitude est l'un des freins à la prise de décision, et il convient d'aller plus loin dans la connaissance des facteurs du changement climatique et de ses incidences. Il faut décider au mieux, dans un contexte d'incertitude quant à l'ampleur des impacts du changement climatique, en valorisant l'ensemble des résultats de la recherche, voire anticiper sur certains résultats.

A cet égard, **l'information la sensibilisation du public la formation et le renforcement des capacités en matière de changement climatique intégrant le développement des ressources humaines et des compétences**) sera un des axes d'orientations essentiels de la politique nationale sur les changements climatiques du Mali.

La PNCC encouragera :

- L'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de sensibilisation du public sur le phénomène des changements climatiques,
- La création d'une chaire universitaire sur les aspects climatiques, écologiques et physiques, des changements climatiques permettra d'assurer un enseignement de haut niveau pour permettre au pays de disposer d'une ressource humaine en quantité et hautement qualifiée. Un partenariat avec CAMES, l'UNESCO permettra d'inscrire cette chaire dans le contexte scientifique régional et international.

Cette orientation politique est transversale à toutes les autres orientations de la PNCC.

- **OP N°8: Promotion et renforcement de la coopération internationale et sous régionale**

Les différentes positions des pays africains dans les négociations internationales et au sein des réunions de la CCNUCC sont d'autant plus efficaces qu'elles sont coordonnées comme l'ont d'ailleurs montré les deux dernières COP 15 à Copenhague et COP16 à Mexico. De plus, le Mali a des frontières avec sept autres pays avec lesquels il partage de vastes systèmes écologiques et systèmes de production ainsi que des ressources en eau internationales qui vont subir les mêmes effets des changements climatiques.

Un des axes de la politique nationale du Mali sera la **promotion et le renforcement de la coopération internationale et sous régionale autour des changements climatiques**. Pour ce faire, le Mali entend jouer un rôle de leader au niveau africain et particulièrement au niveau de la sous région Ouest africaine.

Dans ce contexte, le Mali pourra préconiser le renforcement des mécanismes de concertation et proposition pour les différents aspects des changements climatiques, en se basant sur des organisations comme : le Système des Nations Unies, l'Union Africaine, la CMAE, la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS, l'ABN, l'OMVS, LIPTAKO-GOURMA etc.

La PNCC mettra un accent particulier sur le partenariat public privé notamment avec investisseurs étrangers pour drainer les investissements public et privés étrangers pour l'atteinte de ses objectifs.

## **6.2. Orientations Sectorielles**

Les politiques, plans et programmes sectoriels (existants et futurs) seront les véritables instruments de sa mise en œuvre des objectifs et des orientations politiques de la PNCC. Dans cette optique, la PNCC concorde avec le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCRП en cours de révision) qui est le cadre de référence de toutes les politiques et stratégies de développement du Mali. L'appréciation de l'état de prise en compte des changements climatiques dans les politiques existantes (voire annexe 1), montre que ces politiques présentent souvent des avantages connexes en faveur de la lutte contre les changements, même si dans la plupart des cas les mesures proposées ont été introduites pour d'autres raisons autres la lutte contre les changements climatiques. Aussi, tout en cherchant à poursuivre et à consolider les initiatives déjà engagées, la PNCC veut insuffler un nouveau paradigme de développement en intégrant les changements climatiques dans tous les processus de planification au niveau des différents secteurs et au niveau territorial. Prioritairement la PNCC se concentrera sur les secteurs suivants :

### **6.2.1. Secteur Agriculture**

Les principales orientations sectorielles de la PNCC pour le secteur de l'Agriculture (agriculture, élevage et pêche) en relation avec les changements climatiques s'articuleront autour de:

- La mise en œuvre de la loi d'orientation agricole,
- Le développement d'une agriculture durable moderne et diversifiée et la promotion d'actions de gestion durable des terres (GDT),
- La sensibilisation et la formation des paysans à l'utilisation des informations et conseils agro météorologiques,

- Le développement de l'agro industrie et l'agrobusiness à travers le développement et la promotion des chaînes de valeurs et l'appui aux privés intervenant dans le secteur agricole,
- La promotion de l'élevage intensif et l'industrialisation de l'utilisation des produits et sous produits (peaux pour l'artisanat etc),
- Le développement de l'aquaculture.

### **6.2.2. Secteur ressources en eau**

Les principales orientations stratégiques de la PNCC pour le secteur des ressources en eau en relation avec les changements climatiques s'articuleront autour de:

- La mise en œuvre de la politique nationale de l'eau,
- La promotion de la gestion Intégrée des ressources en eau (GIRE) conformément au plan d'action de la GIRE adopté le 9 avril 2008 par le conseil des Ministres,
- L'aménagement des berges des cours d'eau,
- La gestion des risques liés à l'eau par le renforcement du système d'alerte précoce existant pour mieux prévenir les dégâts dans les zones les plus exposées aux inondations,
- L'élaboration au niveau de toute zone à risque d'un plan d'évacuation des eaux.
- La construction de caniveaux pour l'évacuation des eaux de ruissellement dans toutes les zones sensibles,
- La coopération et le dialogue sur les eaux transfrontalières,
- La mobilisation et le suivi des eaux pluviales, des eaux de surface et des eaux souterraines,
- L'approfondissement des connaissances sur les ressources en eau du pays.

### **6.2.3. Secteur des ressources naturelles (forêts, sols, faune)**

Les orientations stratégiques dans le secteur de la foresterie s'articulent autour de:

- La mise en place des conditions et incitations pour une gestion participative et décentralisée des ressources naturelles,
- la promotion des espèces forestières génératrices de revenus ;
- La promotion du reboisement destinée à la satisfaction des besoins en bois énergie
- La conservation de la diversité des plantes et des animaux ;
- L'aménagement intégré des forêts, des systèmes oasiens et la promotion de l'écotourisme,
- La restauration des écosystèmes dégradés.

#### **6.2.4. Secteur de l'énergie**

Les orientations stratégiques de la PNCC dans le secteur de l'énergie tourneront autour de :

- La mise en œuvre de la stratégie nationale des énergies renouvelables;
- La promotion de l'efficacité énergétique (foyers et fourneaux améliorés, lampe à basse consommation, etc) ;
- La promotion des énergies de substitution au bois énergie à faible coût (biogaz, gaz butane, briquettes combustibles);
- La promotion des biocarburants (production, transformation et utilisation locale) ;
- La promotion de micro barrages,
- La cartographie des ressources de biomasse, éolienne et solaire.

#### **6.2.5. Secteur de la Santé et de l'Assainissement**

Les orientations stratégiques de la PNCC dans le secteur de la santé et de l'assainissement s'articulent autour du:

- Le développement d'un système de veille pour la prévention et de lutte contre les épidémies et maladies sensible au climat (paludisme, cholera, méningite, les maladies cardiovasculaires, etc),

- Le renforcement de la formation, de l'information et de la communication sur les effets néfastes des changements climatiques sur la santé et le bien être de la population,
- L'amélioration du cadre de vie par la lutte contre les pollutions et une meilleure gestion des déchets solides et liquides et des déchets spéciaux,
- Le renforcement des capacités techniques et humaines des structures intervenant dans l'assainissement notamment le dragage des caniveaux et collectrices.

### **6.2.6. Secteur des Transports**

Les orientations stratégiques de la PNCC dans le secteur des transports s'articulent autour de :

- La réduction des importations d'hydrocarbures par le développement des biocarburants,
- L'élaboration de textes législatifs favorisant la promotion des modes et de moyen de transport moins émetteurs de gaz à effet de serre,
- L'amélioration du contrôle technique et des émissions de gaz à effet de serre des véhicules,

### **6.2.7. Secteur de l'Aménagement du Territoire**

Les orientations stratégiques pour ce secteur s'articulent autour de :

- La mise en œuvre de la politique de décentralisation,
- La mise en œuvre des plans (règles, schémas et directives) d'aménagement du territoire prenant en compte les zones exposées aux inondations,
- Le renforcement de l'intégration des paramètres climatiques dans le dimensionnement et la construction des ouvrages hydrauliques,
- La promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments.

### **6.2.8. Secteur Education**

Les orientations stratégiques pour ce secteur s'articulent autour de :

- La sensibilisation et l'alphabétisation fonctionnelle sur le phénomène des changements climatiques auprès des communautés à la base, des organisations paysannes et des élus

locaux.

- Le développement des capacités nationales en ressources humaines en quantité et en qualité sur le phénomène des changements climatiques à travers l'élaboration et l'application des programmes d'éducation,

### **6.2.9. Secteur de l'Industrie**

Les orientations stratégiques pour ce secteur s'articulent autour de la poursuite des objectifs de la politique industrielle notamment ceux ayant un lien étroit avec les changements climatiques. Il s'agit de:

- La création d'emplois verts, la formation des cadres et une main-d'œuvre nationale qualifiée;
- La création et l'extension et la modernisation des infrastructures industrielles et agro sylvo-pastorales;
- L'encouragement des investissements dans les filières économiques employant les matières premières et autres produits locaux ;
- La création des petites et moyennes entreprises;
- Le transfert de technologies moins polluantes et adaptées.

### **6.2.10. Secteur des Mines**

Les orientations stratégiques pour ce secteur s'articulent autour de la poursuite des objectifs de la politique minière et du code minier notamment ceux ayant un lien étroit avec les changements climatiques à savoir l'application des réglementations relatives à l'étude d'impact environnemental.

## **7. GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL DE LA PNCC**

Aucours des dernières années le nombre des acteurs maliens intervenants dans les différents domaines des changements climatiques a fortement augmenté aussi au niveau des structures étatiques (AEDD, DNM, CNRST, DNEF, IER, l'Université du Mali, etc), qu'au niveau des acteurs privés et de la société civile (Reso Climat Mali, réseau carbone, ONGs, bureaux d'étude, experts

etc) ou des PTFs. Les actions menées sont éparées et souvent redondantes, aussi, la coordination entre les acteurs est très limitée.

La mise en place d'un Comité National Changements Climatiques (Décret du Premier Ministre N°107/PM-RM du 11 mars 2011) et la création récemment d'un Etablissement Public National à caractère Administratif, dénommé Agence de l'Environnement et du Développement Durable, en abrégé AEDD (la Loi N° 10-027 du 12 juillet 2010) en remplacement de l'ancien Secrétariat Technique Permanent du Cadre Institutionnel de Gestion des Questions Environnementales (STP/CIGQE), est un signal fort de la volonté du gouvernement malien de doter le pays d'une structure de coordination et de suivi des actions menées dans le cadre des changements climatiques.

L'ancrage institutionnel de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques sera le Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement à travers l'Agence de l'Environnement et du développement Durable (AEDD). Dans le cadre de la coordination et la concertation des acteurs sur les questions liées aux changements climatiques, l'AEDD sera appuyée par le Comité National Changements Climatiques qui est présidé par le Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement.

Pour réussir sa mission il est proposé la création d'une Cellule Changement Climatique au sein de l'AEDD. Au besoin l'AEDD va solliciter le concours d'autres expertises externes dans d'autres départements sectoriels ou d'acteurs de la société civile et du secteur privé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques, l'AEDD aura comme missions :

- Le renforcement de la coordination, avec les ministères sectoriels, les acteurs privés et de la société civile et les PTFs, autour des actions en matière de changement climatique, de désertification et de biodiversité au regard des conventions internationales concernées,
- La mise en synergie de la PNCC avec les autres politiques, stratégies, programme et projets sectoriels,
- La promotion d'un cadre législatif et réglementaire adapté à la gestion et à la transversalité des changements climatiques,
- La mobilisation et l'organisation de l'accès au financement pour la mise en œuvre des actions de lutte contre les CC,

- La promotion des actions d'adaptation aux impacts des CC conformément au PANA, et des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre,
- La promotion des mesures de renforcement des capacités en ressources humaines, matérielles et financières des acteurs publics, parapublics et privés et de la société civile,
- Le suivi des actions internationales relatives à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto,
- La promotion de l'élaboration et mise à jour des outils et systèmes de planification cohérents et performants pour le suivi dynamique de la vulnérabilité des différents secteurs aux différents risques climatiques,
- La préparation de la participation du Mali aux conférences et autres réunions relatives aux changements climatiques en rapport avec le Comité Nationale Changements Climatiques,
- L'organisation de la restitution des résultats des conférences, réunions et autres activités en rapport avec le Comité Nationale Changements Climatiques,
- La fourniture d'informations et d'avis au Conseil National de l'Environnement sur toutes les questions relatives aux Changements Climatiques,
- La promotion de la communication et la concertation entre les différents acteurs,

Les représentants des ministères sectoriels dans le Comité National Changements Climatiques seront les bras armés de l'AEDD pour la coordination des actions avec ses ministères sectoriels.

## **8. FINANCEMENT DE LA PNCC**

Pour assurer le financement de la PNCC il est proposé de concevoir une stratégie de financement se fondant sur :

- Les priorités et le budget de l'état et celui des collectivités territoriales,
- L'intégration des mécanismes financiers internationaux sur les changements climatiques susceptibles d'être mis à contribution,
- L'élargissement à l'ensemble des parties prenantes autres que l'Etat : société civile, secteur privé, communauté des bailleurs.

La méthodologie pour la conception de la stratégie de financement de la PNCC prendra en compte le caractère international, national, décentralisé, sectoriel et transversal des changements climatiques. Cette démarche comprendra :

- L'évaluation et la quantification des besoins en matière d'adaptation, d'atténuation, de renforcement de capacité, technologie, recherche et formation, et cela sur le court, moyen et long terme,
- L'identification, l'organisation de l'accès et la mobilisation des mécanismes financiers internationaux tels que (le Fonds d'adaptation, le FEM, Fast Start, le Fonds Vert, les Fonds d'Investissement pour le Climat, le MDP, le REDD+, etc) la coopération bilatérale et multilatérale, les fonds nationaux existants ou à créer (Fiscalité écologique, Fonds pour l'Environnement, le fonds sur les changements climatiques, etc.), avec en perspective l'appui budgétaire sectoriel, les budgets des collectivités territoriales qu'il faudra adapter à la multi dimensionnalité des changements climatiques.
- La promotion du partenariat public privé, ainsi que les financements innovants seront encouragés pour mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux CC.

La bonne gouvernance, avec sa principale composante qu'est la lutte contre la corruption, est devenue une exigence pour les pays pauvres et une demande forte de leurs partenaires au développement. C'est pourquoi dans le cadre de la gestion des financements des actions de lutte contre les changements climatiques, le respect des procédures budgétaires nationales mais aussi des standards et critères internationaux de gestion et d'intégrité financière et de transparence ainsi que des mécanismes existants de prévention, de contrôle et de répression de la corruption seront renforcés.

## 9. SUIVI EVALUATION

Le suivi et l'évaluation de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques se feront, sur la base d'une concertation continue et d'une large implication des différents acteurs, à travers les trois (3) niveaux ci-après :

- **Au niveau politique** : Le Comité National Changements Climatiques créé au sein du Conseil Nationale de l'Environnement sera consulté pour donner son avis sur les actions

réalisées dans le cadre de la Politique Nationale en matière de Changements Climatiques au Mali.

- **Au niveau des ministères sectoriels.** Les départements sectoriels seront la cheville ouvrière de la mise en œuvre de la PNCC. Les représentants des différents départements sectoriels au sein du Comité National Changements Climatiques seront responsabilisés pour le suivi évaluation de la mise en œuvre de la PNCC au niveau sectoriel. Ils élaboreront des rapports semestriels de suivi évaluation et les indicateurs sur les actions menées par leur département en matière de lutte contre les changements climatiques. Le suivi s'effectuera de façon trimestrielle sous la coordination de l'AEDD.
- **Au niveau des Collectivités Territoriales :** En vertu du principe de la décentralisation, le suivi de la PNCC sera réalisé au niveau des collectivités territoriales par les Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD) et les Comités Locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD).
- **Au niveau de l'AEDD:** L'AEDD, structure de coordination de la PNCC, s'appuiera sur ses différents départements et sections chacun dans son domaine de compétences. Au besoin, l'AEDD pourra s'adjoindre les services d'expertise externe pour le suivi de certaines actions mises en œuvre dans le cadre de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques.
- **Autres acteurs :** Au titre du principe de l'implication, d'autres acteurs seront appelés à jouer un rôle important dans la mise en œuvre et le suivi de la PNCC. Il s'agit de :
  - Les organisations paysannes,
  - Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)
  - Les entreprises privés

Au bout de chaque cinq (5) ans, la mise en œuvre de la Politique Nationale sur les Changement Climatiques fera l'objet d'une évaluation afin procéder à son actualisation.

## **Annexe 1: Principaux Cadres Politiques et Stratégiques et Etat de Prise en Compte des Changements Climatiques**

Le Mali a défini un certain nombre d'objectifs prioritaires dans ses principaux documents de références que sont le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) le programme de développement économique et social (PDES), la loi d'orientation agricole (LOA), la politique de décentralisation etc. Les changements climatiques constituent de nouveaux défis qui pourraient compromettre l'atteinte des objectifs de ces politiques et stratégies si rien n'est fait. L'appréciation des objectifs, des axes et des domaines d'interventions des principales politiques, lois, stratégies et schémas de développement du Mali déjà élaborés, montre que ces politiques présentent souvent des avantages annexes en faveur de la lutte contre les changements, même si dans la plupart des cas ces mesures ont été introduites pour d'autres raisons autres la lutte contre les changements climatiques.

### **Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté CSCR**

Le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) est le cadre de référence qui sous-tend toutes les politiques et stratégies de développement socio-économique du Mali pour la période (2007- 2011). L'objectif global est d'impulser une croissance forte et soutenue (environ 7%) et de réduire significativement la pauvreté. Il repose sur la vision contenue dans l'Étude Nationale Prospective Mali 2025. Les principaux axes du développement socioéconomique sont :

- la lutte contre la pauvreté,
- le développement des infrastructures et du secteur productif,
- la poursuite des réformes de l'environnement des affaires
- le développement du secteur financier
- Aujourd'hui, après avoir tiré les leçons de la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté CSLP le gouvernement a décidé d'amorcer le processus d'intégration du Développement Durable dans la formulation du CSLP troisième génération, processus connu sous l'appellation de VERDISSEMENT DU CSLP.
- 
- Car les deux premières générations, la protection de l'environnement et la meilleure gestion

des ressources naturelles avaient seulement été citées comme une série d'actions isolées ne relevant pas nécessairement d'une anticipation des coûts écologiques, environnementaux et sociaux des options économiques retenues pour la lutte contre la pauvreté.

- Le verdissement du CSLP permettra d'intégrer la dimension environnementale en général et les changements climatiques en particulier dans les processus de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation du CSLP 2012-2017, qui sera le cadre unique de l'ensemble des politiques de développement du pays pendant la période indiquée.

### **Programme de Développement Économique et Social (PDES)**

Le PDES a pour ambition d'assurer une croissance forte et soutenue produisant les opportunités et la prospérité pour tous les citoyens, ouvrir la voie à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Le PDES couvre la période 2007-2012. Il met l'accent sur six axes prioritaires d'intervention à savoir:

- mieux organiser l'action publique pour soutenir efficacement les autres composantes du Programme
- améliorer la production primaire et renforcer la sécurité alimentaire
- mettre en place un environnement propice à l'émergence et au développement du secteur privé
- insérer les femmes et les jeunes dans les circuits productifs
- développer les secteurs sociaux
- procéder aux indispensables réformes de société.

Le PDES traite des domaines d'intervention parmi lesquels on peut retenir :

- ***Démocratie et Gouvernance, le Renouveau de l'Action Publique*** : (consolidation de la démocratie et des droits humains, la restauration du crédit et de l'autorité de l'État, un nouvel état d'esprit, la lutte contre la corruption),
- ***Une plus forte Croissance Économique*** ; l'ambition est d'atteindre au moins 7% par an sur 2007-2012 à travers la bonne tenue de l'économie et l'exigence d'une croissance économique plus forte.
- ***Une Stratégie de Puissance Agricole vers la souveraineté alimentaire*** : Faire de

l'agriculture, le levier de la croissance de l'économie et une source de richesses pour les populations. Ceci passe par l'impérieuse mutation des systèmes de production agricole, le financement de l'intensification des systèmes de production agricole et le renforcement de la sécurité alimentaire. La volonté politique est d'amener l'agriculture malienne à une production de 10 millions de tonnes/an de céréales, à l'horizon 2012.

- ***Renforcer le Programme d'Expansion des Infrastructures***

La lettre de mission du 11 Mai 2011 adressée par Président de la république au Premier ministre et qui découle en grande partie du PDES, souligne l'importance de la poursuite des actions dans les domaines de : **l'Agriculture, la santé, l'eau, l'énergie, le désenclavement et la sécurité.**

Les axes du PDES portant sur l'amélioration de la production primaire et le renforcement de la sécurité alimentaire, s'il est mis en œuvre, peut être considéré comme une action de développement ayant des bénéfices pour l'adaptation aux impacts des changements climatiques.

### **Politique de Décentralisation**

Le Mali s'est engagé depuis 1994 dans une politique de décentralisation qui responsabilise d'avantage les populations à la base dans la définition de leurs stratégies de développement locales. 703 communes ont été créées dont 684 rurales.

La politique de décentralisation prévoit le transfert de compétences élargies aux collectivités décentralisées en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles. Ainsi, conformément aux dispositions du Code des collectivités (Loi N° 95-034 du 12/4/95) et de la Loi n°96-050 (du 16/10/1996) portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités territoriales et modalités d'organisation des activités qui s'y exercent, les collectivités sont responsables de la gestion, de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leurs territoires.

Le cadre opérationnel de mise en œuvre de la décentralisation est fixé par l'esquisse du schéma d'aménagement du territoire (ESAT, 1995) et les avant-projets de schémas régionaux d'aménagement et de développement (AP-SRAD, 1997). Ces outils visent principalement à conférer à la planification du développement économique, une dimension territoriale dans le cadre d'une organisation de l'espace prenant en compte les exigences qui découlent de la décentralisation.

Les orientations stratégiques identifiées dans l'ESAT se structurent autour de quatre axes principaux :

- le rééquilibrage du processus de développement urbain par la promotion de centres secondaires d'appui susceptibles de freiner l'extension des grandes villes;
- la concentration des activités industrielles dans un nombre limité de centres urbains, en vue de favoriser une meilleure maîtrise des phénomènes de pollution;
- le renforcement du processus d'intégration régionale par la mise en place d'infrastructures de liaison et par l'interconnexion des systèmes urbains régionaux;
- la sauvegarde du milieu naturel et des écosystèmes menacés.

Les Plans de Développement Socio-Economiques et Culturels (PDSEC) constituent la feuille de route des actions de développement au niveau des communes. Pour encourager la prise en compte des actions environnementales dans les PDSEC, l'ANICT 2ème phase a instauré une contribution des communes de 5% pour le financement des activités environnementales des PDSEC contre 20% pour les autres secteurs (santé, éducation, hydraulique, etc.). Toutefois il faut souligner que la plupart des actions retenues dans ces plans se concentrent sur la gouvernance et sur les secteurs clés comme l'éducation, les infrastructures, l'agriculture, la santé, et l'eau. Les PDSEC prennent peu en compte les liens entre les changements climatiques, développement et pauvreté. Cependant, ces perturbations climatiques vont engendrer des coûts additionnels et nécessiter des capacités techniques nouvelles pour ces communes afin de permettre aux populations de mener leurs activités d'antan.

### **Loi d'Orientation Agricole (LOA)**

La LOA fixe les grandes orientations de la politique de développement agricole du Mali. Elle vise à garantir la souveraineté alimentaire et à faire de l'agriculture le moteur de l'économie nationale en vue d'assurer le bien-être des populations. (Article 1er). Elle s'appuie sur la mise en œuvre de mesures comme :

- la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ;
- l'augmentation de la production et de la productivité ;
- la protection des exploitations agricoles contre les risques agricoles (Article 9) ;
- la prévention et la gestion des risques majeurs et des calamités agricoles (Article 60) ;
- la création d'un Fonds National des Risques et des Calamités Agricoles alimenté par au moins 20% du budget de l'État en vue de minimiser l'impact des risques majeurs et des calamités sur le développement (Articles 63 et 121);

- la mise en place d'un programme de réhabilitation des zones désertiques, notamment par des investissements volontaristes d'amélioration du cadre de vie, de gestion intégrée et durable des ressources naturelles, de développement et de promotion des productions et produits Agricoles dans lesdites zones (Article 69) ;
- la maîtrise et la mobilisation des ressources en eau de surface et souterraine ainsi que leur exploitation optimale aux fins de mener des activités agricoles ; la maîtrise de l'eau a, entre autres, pour but de contribuer à affranchir au maximum la production Agricole des aléas climatiques en rendant les ressources en eau disponibles en quantité et qualité suffisantes pour la satisfaction des besoins des exploitants Agricoles, dans la mesure où les activités agricoles considérées sont compatibles avec les principes de gestion durable et intégrée des ressources en eau (Article 93) ;
- La mise en œuvre de la politique nationale de maîtrise de l'eau est partie intégrante de la politique nationale de gestion durable et intégrée des ressources en eau (Article 94) ; Cette politique intègre l'appui à la modernisation des systèmes d'exhaure et d'irrigation existants avec le souci d'économiser l'eau, l'intensification et la diversification des productions agricoles et la mise en valeur des bas-fonds (Article 94) ;
- la promotion de l'élevage pastoral par l'aménagement des parcours naturels, la lutte contre les maladies, la réalisation de points d'eau, de périmètres pastoraux et d'infrastructures d'élevage (Article 146) ;
- le développement des espèces à cycle court par l'initiation des programmes de développement appropriés (Article 154) ;
- la mise en œuvre d'une politique de développement des productions halieutiques qui vise la sécurisation des exploitants du secteur, ainsi que la disponibilité, la diversification et la préservation de la ressource halieutique (Article 156).

La LOA est au cœur de la stratégie du PDES pour faire du Mali une puissance agricole, en vue d'atteindre la souveraineté alimentaire. Le PDES identifie l'irrégularité de la pluviométrie comme une contrainte à l'atteinte de la souveraineté alimentaire et propose entre autres: la maîtrise de l'eau à travers les aménagements de terres agricoles (56 156 ha) et les pluies provoquées, la diversification de la production. Ces actions inscrites dans le PDES et la LOA, une fois réalisées, peuvent contribuer à renforcer la résilience face aux impacts des changements climatiques et peuvent donc être considérées comme des options d'adaptation aux impacts des changements climatiques.

## **Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE)**

Pour concrétiser sa volonté d'intégrer la dimension environnementale dans toutes ses politiques macroéconomiques, transversales et sectorielles, le Gouvernement malien a adopté en 1998 le Plan National d'Action Environnementale (PNAE) ainsi que neuf Programmes d'Actions Nationaux (PAN), les Programmes d'Actions Régionaux (PAR) et les Programmes d'Actions Locaux (PAL).

Les PAN sont:

- Programme d'aménagement du territoire
- Programme de gestion des ressources naturelles
- Programme de maîtrise des ressources en eau
- Programme d'amélioration du cadre de vie
- Programme de développement des ressources en énergies nouvelles et renouvelables
- Programme de gestion de l'information sur l'environnement
- Programme d'information, d'éducation et de communication en environnement
- Programme de suivi de la mise en œuvre des conventions
- Programme de recherche sur la lutte contre la désertification et la protection de l'environnement.

Cet ensemble constitue la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) et concerne à la fois l'environnement rural, le milieu urbain et les institutions chargées de la gestion des problèmes environnementaux. Sa mise en œuvre doit s'effectuer à travers les collectivités décentralisées qui sont appelées désormais à prendre en charge leur patrimoine notamment dans le domaine des ressources naturelles.

La PNPE est la première politique du Gouvernement pour l'intégration transversale des aspects environnementaux dans tous les secteurs mais pas spécifiquement les changements climatiques. La PNPE vise à contribuer au développement économique et social durable du pays et à la recherche de la sécurité alimentaire, à lutter contre toute forme de pollution ou nuisance, contre le processus de dégradation des ressources naturelles et la désertification. Parmi les nombreux objectifs et programmes définis par la PNPE, seulement quelques uns semblent faire le lien entre les changements climatiques et le développement.

Le principal défi porte sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la PNPE.

### **Politique Énergétique Nationale (PEN)**

La politique énergétique nationale (PEN) adoptée en 2006, a pour objectif global de contribuer au développement durable du pays, à travers la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre de la population et favorisant la promotion des activités socioéconomiques.

De cette Politique Énergétique Nationale découle certaines stratégies nationales assorties de plans d'actions ; il s'agit, notamment, de la Stratégie Nationale de développement des Énergies Renouvelables et de la Stratégie Nationale de Développement des Biocarburants. Ces deux documents ont été adoptés par le Gouvernement. L'Agence Nationale pour le Développement des Biocarburants (ANADEB) a été également créée.

Les objectifs définis par la PEN pour les différents sous-secteurs de l'énergie sont :

- Accroître la couverture électrique du pays de 14% en 2004 à 45% en 2010 et 55% en 2015 ;
- Porter le taux d'électrification rurale de 1% en 2005 à 12% en 2010 et 55% en 2015,
- Gérer durablement l'offre d'énergie traditionnelle en portant la mise sous gestion communautaire de 321 100 hectares actuellement à 1,5 millions d'hectares en 2010 et 3 millions en 2015;
- Réduire la contribution des combustibles ligneux dans la consommation énergétique globale du pays de 81% en 2004 à 70% en 2010 et 60% en 2015;
- Accroître la part des Énergies Renouvelables dans la production nationale d'électricité de moins de 1% en 2004 à 6% en 2010 et 10 % en 2015 ;
- Développer la filière des biocarburants notamment le pourghère, pour divers usages (production d'électricité, transport, motorisation agricole etc.) ; etc.

L'analyse des objectifs de la PEN pour les différents sous secteur de l'énergie permet de noter qu'ils contribueront non seulement à l'adaptation des populations aux impacts des changements climatiques à travers un accès accru au services énergétique modernes pour les différentes activités socioéconomiques mais également à réduire les émissions de gaz à effet de serre permettant ainsi au Mali de contribuer dans un esprit de solidarité aux efforts de la communauté internationale pour

stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère qui sont responsable du réchauffement climatique.

### **Politique Nationale de l'Eau**

Le Gouvernement a adopté la politique nationale de l'eau qui a pour objectifs majeurs de :

- Satisfaire les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, ainsi que de ceux des divers secteurs de l'économie nationale en développement ;
- Contribuer au développement des activités agro-sylvo-pastorales par leur sécurisation vis à vis des aléas climatiques, afin de prendre part activement à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation de la sécurité alimentaire ;
- Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau et assurer la protection des ressources en eau contre les diverses pollutions ;
- Alléger le poids du secteur de l'eau sur les finances publiques, par un partage solidaire des charges entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et les usagers ;
- Promouvoir la coopération régionale pour la gestion des eaux transfrontalières afin de prévenir les conflits liés à l'utilisation des ressources en eau contre les actions agressives de l'eau et assurer la protection des ressources en eau contre les diverses pollutions ;

Les axes prioritaires de la PNE sont entre autres :

- La mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)
- La mise en place d'un système d'information sur l'eau,
- Renforcer les capacités en suivi-évaluation des ressources en eau et de leurs usages,
- Réduire les risques liés à l'eau.

La politique nationale de l'eau fournit des orientations stratégiques qui doivent servir de cadre de référence pour une gestion durable des ressources en eau du pays, dans le respect de l'équilibre du milieu physique et des écosystèmes aquatiques.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette politique un Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) a été adopté en 2007 par le gouvernement. La mise en œuvre de ce plan d'action permettra de lutter contre les impacts des changements climatiques sur les ressources en eau et leurs secteurs d'usage.

### **La Politique industrielle**

La politique industrielle du Mali vise à promouvoir les investissements en vue de :

- mobiliser l'épargne nationale ainsi que l'apport de capitaux venant de l'extérieur
- créer des emplois nationaux, former des cadres et une main-d'œuvre nationale qualifiée ;
- créer, étendre et moderniser les infrastructures industrielles et agro sylvo- pastorales;
- encourager l'investissement dans les industries exportatrices et dans les secteurs économiques employant les matières premières et autres produits locaux ;
- créer des petites et moyennes entreprises et développer des micros- entreprises;
- transférer les technologies nécessaires et adaptées;
- réaliser des investissements dans les régions les moins avancées du pays;
- encourager et promouvoir un tissu économique complémentaire;
- favoriser la reprise pour réhabilitation d'entreprises publiques par de nouveaux promoteurs dans le cadre du programme de privatisation des entreprises publiques.

L'analyse de ces objectifs notamment ceux relatif à la création d'emplois, de petites et moyennes entreprises et le transfert des technologies adaptées peuvent constituer des options d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques.

### **La politique des transports**

La politique du gouvernement dans le secteur des transports vise :

- le désenclavement intérieur et extérieur du pays,

- l'amélioration du fonctionnement du secteur des transports par l'instauration d'une saine concurrence entre modes et entreprises de transports,
- l'amélioration de l'état des infrastructures existantes, notamment routières, ferroviaires et aéroportuaires.

D'une manière générale, l'impact du secteur des transports est considérable dans l'économie malienne. En plus de l'augmentation des recettes fiscales et douanières qu'il engendre au niveau des finances publiques, les projets dans le secteur participent largement à la lutte contre la pauvreté. En effet, ces projets contribuent à la création d'emplois directs et indirects. La non prise en compte des changements climatiques pourrait endiguer tous ces impacts considérables du secteur des transports pour l'économie nationale.

### **Politique Nationale de Développement de l'Élevage**

Les axes prioritaires de la politique nationale de développement de l'élevage sont :

- Augmentation de l'alimentation des animaux,
- Amélioration de la santé animale,
- Amélioration des performances zootechnique
- Développement des infrastructures et équipements de commercialisation et de transformation,
- Renforcement des capacités des acteurs,
- Gestion rationnelle des ressources naturelles

L'analyse des axes prioritaires de la politique nationale de développement de l'élevage risque d'être compromis du fait des impacts des changements climatiques notamment la diminution des productions fourragères, tributaires des conditions climatiques, notamment de la pluviométrie et la baisse de la nappe phréatique et le tarissement précoce des marres, ce qui pose des problèmes d'abreuvement au cheptel. La diminution et la détérioration du tapis herbacé consécutive aux changements climatiques pourraient également compromettre l'atteinte des objectifs de la politique de développement de l'élevage.

### **Le Schéma directeur du secteur du développement rural**

L'objectif global recherché par le SDDR est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations rurales afin de contribuer à un développement humain durable et équitable.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- rechercher la sécurité alimentaire par l'augmentation, la diversification et la valorisation des productions agricoles, pastorales, forestières et halieutiques
- assurer la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles en vue du développement durable,
- restaurer et maintenir la fertilité des sols
- le développement des aménagements hydro agricoles
- le développement durable des ressources naturelles

Les axes et mesures préconisées dans le schéma directeur du développement rurale sont également exposés aux risques climatiques comme la sécheresse, la hausse des température, les inondations qui pourraient se traduire négativement sur la production agricole, animales, forestières et halieutiques.

### **La politique forestière nationale**

La politique forestière nationale a pour objectif d'assurer une gestion intégrée et durable des ressources forestières, fauniques et aquatiques, de développer la qualification des emplois en vue de leur pérennisation, de renforcer la compétitivité des filières de production, de récolte et de valorisation et de satisfaire les demandes sociales relatives aux dites ressources.

Les orientations de la politique forestière sont entre autres :

- Prévenir la dégradation des terres en adoptant des stratégies intégrées à long terme de conservation et de gestion durable des ressources, y compris les sols, la végétation et les processus hydrologiques connexes ;
- Adopter des mesures de conservation et d'amélioration des sols, entre autres, pour combattre l'érosion et la mauvaise utilisation des sols, ainsi que la dégradation de leurs propriétés physiques, chimiques, biologiques ou économiques.
- Gérer les ressources en eau de manière à maintenir la quantité et la qualité de ces ressources aux plus hauts niveaux possibles ;

- Instituer et mettre en œuvre des politiques de planification, de conservation, de gestion, d'utilisation et de mise en valeur des eaux souterraines et de surface, ainsi que de collecte et d'utilisation des eaux de pluie, de conservation des zones forestières et autres aires des bassins versants.
- Assurer une utilisation rationnelle des zones humides.

## **Annexe 2 : Principales Références**

AEDD, 2011 : Audit Climat Mali

MEA, 2010: Rapport National sur l'état de l'environnement 2009. Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement, Octobre, 2010,

MEA, 2009: Assises Nationales de l'Environnement 8, 9 et 10 juillet 2009. Ministère de l'Environnement et de l'Assainissement. Mali,

BM, 2011 : Gestion des Risques et des Catastrophes au Mali, Note Pays,

AEDD, 2011 : Recueil des Accords Multilatéraux sur l'environnement signés/ratifiés par le Mali, 2<sup>ème</sup> édition,

AEDD, 2011 : Recueil des textes internationaux et nationaux régissant l'environnement et les ressources naturelles en République du Mali, 2<sup>ème</sup> édition,

STP/CIGQE, 2008 : Eléments de la Politique Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques,

MET, 2007 : Programmes National d'adaptation aux changements climatiques (PANA),

CSLP, 2006: Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), 2<sup>ème</sup> génération 2007 – 2011,

MEF, Cellule Technique CSLP : Rapport Synthèse de Revue du CSCR 2007-2011 portant sur 2010,

MEE, 2006 : Politique Nationale de l'Energie

NCCAP, 2003: Vulnérabilité et adaptation du maïs et du coton aux changements climatiques,

ATT, 2002 : Le Programme de Développement Economique et Social (PDES),

MEATEU, ME, CNRST, 2000: Communication Initiale du Mali,

Koulouba, Bamako, 1997 : Etude Nationale Prospective ENP « Mali 2005 »,

NU, 1997 : Protocole de Kyoto,

NU, 1992 : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC)